

Réunion du Jeudi 29 Mars 2018 au siège de la LFNA

Présents : M. CHEVALIER - RABAT - BOUARD – BORDIER – DANTAN – FRIQUET - PARIZON – PAULINE.

Assistent : Mme BOURDON – SAINVE

Absent excusé : M. LUCAS.

EXAMEN DES DOSSIERS DE DEMANDE D'EQUIVALENCES BEF :

- **ANDRES Jean-Pierre – CHAMOIS NIORTAIS F.C. – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. ANDRES, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **BELLEFET Jérémie – ESP.S. ST BENOIT – 20 euros**

La Commission Régional donne un avis défavorable à la demande d'équivalence BEF de M. BELLEFET, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur, cependant les attestations fournies ne correspondent pas aux licences. (Voir fiche licenciée – dossier retourné)

- **BODIN Julien – F.C. BRESSUIRE – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. BODIN, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **CAMACHO Raphael – F.C. BASSIN D'ARCACHON – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. CAMACHO, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **CHAUMIN Franck – F.C. GIRONDINS DE BORDEAUX – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. CHAUMIN, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **DE BERNARD Romain – U.S. ST GENIES ARCHIGNAC – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. DE BERNARD, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F.

Suite à une erreur administrative de saisie de diplôme BE1, M. DE BERNARD n'a pu contacter une licence Technique Régional mais la commission émet un avis favorable.

- **DIABATE Lassina – F.C DE ST MEDARD EN JALLES**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. DIABATE, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **DIAS Nelson – F.C ECUREUILS MERIGNAC ARLAC – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. DIAS, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **ELISSALT Louis – ST. MONTOIS – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. ELISSALT, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **GVENTSADZE Vepkhia – U.S. VIVONNE – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. GVENTSADZE, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **LACHAIZE René – ESPE.S. MONTIGNACOISE – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. LACHAIZE, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **LAUDY Jean-Noël – PAS DE CLUB CETTE SAISON – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. LAUDY, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **LEGAZ François Xavier – LA JEANNE D'ARC DE BIARRITZ - 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. LEGAZ, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **MOUHOUM Abel – U.S. LORMONT – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. MOUHOUM, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **NLENGUI FILS Flavien – C.O. CERIZAY - 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. NLENGUI FILS, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **PERRIN Gérard – E.S. SAINTES FOOTBALL - 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. PERRIN, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **RIVAS MAROUANI Jonathan – PAU F.C – 20 euros**

La Commission Régional donne un avis défavorable à la demande d'équivalence BEF de M. RIVAS MAROUANI, ce dernier ne remplissant pas les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur : une seule saison est justifiée. (Dossier retourné)

- **RIVERA Jérôme – F.C MEDOC OCEAN – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. RIVERA, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **TAMCINNE Jocelyn – PAS DE CLUB CETTE SAISON – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. TAMCINNE, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

- **SIBILAUD Jean – PAS DE CLUB CETTE SAISON – 20 euros**

La Commission Régionale donne un avis favorable à la demande d'équivalence BEF de M. SIBILAUD, ce dernier remplissant les conditions d'entraînement ou d'encadrement de la pratique du football de 400 heures lors de deux saisons sportives au minimum au sein d'un club affilié à la F.F.F. sous licence Moniteur.

Prochaine réunion le Vendredi 6 Juillet 2018 à 10 heures.

Gérard CHEVALIER

Le Président

Elodie BOURDON

La Secrétaire de séance

PV validé le 30 Mars 2018 par le Secrétaire Général Luc RABAT